

15-MAR-2004

06-DEC-2007 Avis de modification

French text

MANEB 80% CONCENTRÉ DE FABRICATION

UN FONGICIDE À UTILISER POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE
RECONDITIONNEMENT SEULEMENT

GARANTIE : Maneb (manganèse éthylène -1,2- bisdithiocarbamate). 80.0%

NO. D'HOMOLOGATION 25175 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION



AVERTISSEMENT

POISON

GARDER HORS DE LA PORTEE DES ENFANTS

CONTENU NET : _____

Avis de modification

Fabricant/Titulaire
Cerexagri, Inc. United Phosphorus Inc. (UPI)
Suite 402
630 Freedom Business Center
King of Prussia, PA 19406
USA
1-800-438-6071

MODE D'EMPLOI

Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication de pesticides homologués en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DU PERSONNEL NON-AUTORISÉ

Nocif si avalé. N'inhalez pas les vapeurs. Irritation d'oeil ou de peau de cause de mai. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Gants protecteurs d'usage en manipulant le concentré.

Lavez bien après manipulation et avant de manger, boire et/ou fumer. Lavez l'habillement souillé avec du savon et l'eau chaude avant réutilisation. Ne portez pas les chaussures souillées.

PREMIERS SOINS

SI AVALÉ, appeler IMMÉDIATEMENT un médecin ou un centre antipoison. Boire 1 ou 2 verres d'eau et faire vomir en touchant le fond de la gorge à l'aide du doigt. Ne rien donner et NE PAS PROVOQUER LE VOMISSEMENT une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU, laver à grande eau avec du savon. Enlever les vêtements contaminés. Consulter un médecin ou un centre antipoison si l'irritation persiste.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, rincer abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Contacter IMMÉDIATEMENT un médecin à un centre antipoison si l'irritation persiste.

EN CAS D'INHALATION, amener la personne incommodée prendre de l'air. Si la personne ne respire pas, donnez la respiration artificielle à la personne, préférablement le bouche à bouche. Consulter IMMÉDIATEMENT un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

SIGNES D'AVERTISSEMENT : Peut causer une irritation du nez, de la gorge, des yeux et de la peau. Veuillez suivre les instructions précédentes en cas de contact avec la peau. Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

Entreposage : Maintenir dans le récipient original pendant le stockage. Stockez le produit en endroit frais, sec, bien aéré loin d'alimentation, nourriture, graine, engrais ou d'autres pesticides. Ne pas entreposer près d'une flamme nue ou d'une étincelle. Gardez librement de l'humidité dans le récipient légèrement scellé. Si laissé devenir humides ou surchauffé dans le stockage, les changements chimiques peuvent se produire qui altéreront l'efficacité fongicide, et peuvent également produire des vapeurs inflammables.

Décontamination : Pour des flaques, portez l'équipement approprié de sûreté. Absorbent le produit renversé avec la substance inerte telle que la sciure ou le sable. Lavez le secteur de flaque avec la solution détersive.

Élimination : Les préparateurs canadiens de ces produits doivent éliminer les contenants conformément aux règlements municipaux et provinciaux. Pour obtenir plus de détails sur le nettoyage des déversements, communiquer avec l'organisme provincial de réglementation ou

avec le fabricant.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur le présent label. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

AVIS À L'ACHETEUR :

La garantie du vendeur est limitée et soumise aux conditions exprimées sur l'étiquette de sorte que l'acheteur assume les risques corporels ou matériels que l'utilisation ou la manipulation du produit peuvent entraîner et accepte celui-ci à cette condition.

URGENCE EN COURS DE TRANSPORT
États-Unis: **1-800-424-9300** CHEMTREC
Canada : **1-613-996-6666** CANUTEC

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))